

Permanences Finances Publiques au Point info 14 de Villers-Bocage

à compter du 1^{er} janvier 2019

Calendrier des permanences

sur Rendez-vous de 9h à 12h

- Mercredi 9 janvier 2019
- Mercredi 6 février 2019
- Mercredi 6 mars 2019
- Mercredi 3 avril 2019

Les rendez-vous devront être pris auprès du Point Info 14 (02.31.77.57.48)

Cette permanence permettra de répondre aux attentes suivantes :

- Paiement des factures de produits locaux et des impôts via internet (pensez à apporter un RIB ou une carte bancaire) ;
- Renseignements sur votre avis de somme à payer ;
- Comprendre le montant de votre impôt ou déposer une réclamation ;
- Gestion du Prélèvement à la Source (PAS) à partir de votre espace personnel ;
- Signalement de tout changement dans votre situation ;

En revanche, le paiement en espèces ne sera pas autorisé dans le cadre de cette permanence. Pas d'encaissement par l'agent du Point Info 14 et pas de dépôt d'argent dans la boîte aux lettres.

Le Point info 14 est situé 18 rue Emile Samson à Villers-Bocage